Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502057-20260420-2026_38-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/04/2026

Date de la convocation
15/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 21/04/2026

L'an 2026, le 20 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BAZILLE Sandra, BOBON Christelle, BOUGERE Cindy, MAGAUD PERNOT Roxanne,

MM : EON Jean-Yves, MAILLARD Jean-Charles, MARIAU Noël, PRESSET Jean-Baptiste, THÉBAULT Fabrice

Excusée et représentée :
SAVINEL Fanny donne pouvoir à MALLET Bertrand

Secrétaire de séance : THÉBAULT Fabrice

2026/38 – Participation financière à l'éducateur sportif du FCMBRN

Monsieur le Maire présente aux Elus la demande de participation financière au poste d'éducateur de l'association Football-Club Marcillé / Bazouges / St Rémy / Noyal (MBRN). La facturation de la prestation de l'éducateur sportif du Groupement d'Employeur auprès des jeunes du FCMBRN en 2025 est à répartir entre les communes membres, calculé au prorata de la population DGF connue en 2022. La somme s'élève à 399,64 € pour Noyal-sous-Bazouges.

Monsieur le Maire invite les Elus à se prononcer sur cette participation financière.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de participer au poste d'éducateur sportif du FCMBRN à hauteur de 399,64 €,
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

Secrétaire de séance :
Fabrice THÉBAULT

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET